

## HONORAIRES DE TRANSACTION\*

A compter du 11/03/2022

### PARTICULIERS ET PERSONNES MORALES

- Jusqu'à 20 000 € : Forfait de 2 000 € TTC
- De 20 001 € à 40 000 € : Forfait de 3 000 € TTC
- De 40 001 € à 120 000 € : 7,5% TTC du prix de vente TTC
- De 120 001 € à 300 000 € : 6% TTC du prix de vente TTC
- Au-delà de 300 000 € : 5% TTC du prix de vente TTC
  
- Avis de valeur, estimation : 80€

### PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

- 4% HT du prix de vente TTC

TVA comprise à 20%.

\*Les honoraires seront arrondis à la centaine supérieure.

### Mandat Success :

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit "success" avec validation de la **clause confiance** :

- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 30 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 60 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30% des honoraires affichés sur le présent barème."

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit "success" avec validation de la **clause fidélité** :

Une remise de 25% des honoraires affichés sur le présent barème sera appliquée dès la seconde transaction réalisée par le biais du Groupe Keller Williams pour le compte d'un même client."

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit "success" avec validation de la **clause win-win** :

En cas de vente à un acquéreur présenté par le mandant alors les honoraires apparaissant dans ce barème seront divisés par moitié.

**Les honoraires sont calculés sur le prix de vente TTC - Honoraires à la charge du vendeur.**

Sauf :

- mandat de recherche
- mandat portant sur un local commercial et/ou un fonds de commerce
- mandat portant sur la vente d'un bien immobilier dans le cadre d'une succession en cours.

**Dans les cas mentionnés ci-dessus les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.**

SOCIÉTÉ SAS TEMERAIRES HAUTS SOMMETS

Société par Actions Simplifiées au capital de 200 000,00 euros - Siège social : 442 rue Louis Rustin Parc d'Affaires International - 74160 ARCHAMPS - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Thonon-les-Bains sous le numéro 890 607 898

CODE APE 6831Z - N° TVA FR 28 890 607 898 - SIRET 890 607 898 000 16 - Carte Professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce CPI 7401 2020 000 045 192 CCI de Haute-Savoie - Assurance RCP MMA IARD police n° 120 137 405

Garantie financière GALIAN adhérent n° 15 36 06 N pour 120 000 € - Représentée par Monsieur Pierre-Emmanuel PARISEL, en qualité de Président Directeur Général

## HONORAIRES DE LOCATION\*

A compter du 01/01/2023

### HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE ET DU BAILLEUR

*Honoraires des personnes mandatées pour effectuer la visite du preneur, constituer son dossier et rédiger un bail :*

- **ZONE « TRES TENDUE »** 12 euros/m<sup>2</sup> de surface habitable
- **ZONE « TENDUE »** 10 euros/m<sup>2</sup> de surface habitable
- **ZONE « NON TENDUE »** 8 euros/m<sup>2</sup> de surface habitable

*Honoraires des personnes mandatées pour réaliser un état des lieux d'entrée :*

- 3 euros/m<sup>2</sup> de surface habitable quelle que soit la zone où se situe le bien loué.

*\*Locations soumises à la Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.*